

## CERTIFICAT MÉDICAL

attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de  
l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou du Wanomichi  
pour les passages de grades et les épreuves techniques des  
diplômes d'enseignement

FFAAA-2021-171-NDI-COMMEDICALE – PAGE 5/7

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Je soussigné-e Dr. \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme \_\_\_\_\_

Né-e le \_\_\_\_\_

et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique en compétition\* :

- de l'Aïkido
- de l'Aïkibudo
- du Kinomichi
- du Wanomichi

Nombre de cases cochées : \_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Cachet et signature du médecin :

*\* Il n'existe pas à proprement parler de compétition dans ces disciplines, mais les situations amenant à la délivrance d'un titre (passage de grade ou épreuves techniques des diplômes d'enseignement) peuvent être considérées comme des équivalents de compétition en raison des contraintes physiologiques plus importantes, avec souvent la volonté de se « dépasser ».*